

Sauf dispositions contraires, nos prestations sont réalisées aux conditions générales de vente suivantes :

Les conditions générales ont pour objet de définir les modalités de négociation, de conclusion et d'exécution des conventions relatives à la réalisation, par COLLIN AND FARRELL, des prestations de formation notamment de formation professionnelle continue entrant dans le champ d'application de l'art. L 6313-1 du code du travail ou de toute prestation annexe.

ARTICLE 1 – Proposition commerciale

Les prestations dispensées par COLLIN AND FARRELL sont réalisées conformément à la commande du client. Leur contenu ainsi que toutes les conditions particulières sont détaillées préalablement dans la proposition remise au client.

La proposition et les prix indiqués sont valables 2 mois à compter de l'envoi de la proposition commerciale. L'offre de services est réputée acceptée dès réception par COLLIN AND FARRELL d'un bulletin d'inscription (tenant lieu de bon de commande) signé par le ou les financeurs de la formation, ou d'un accord formalisé par mail.

ARTICLE 2 - Convention

Pour chaque formation, une convention, établie selon les articles L 6353-1 et L6353-2 du code du travail, est adressée par mail dont un exemplaire est à retourner par le client revêtu du cachet de la structure et de la signature de son représentant.

Au moins *8 jours avant le début de la formation*, un document descriptif relatif à l'organisation de la formation (la convocation déterminant notamment les dates, les horaires, le lieu du stage, le plan d'accès) est communiqué au client à charge pour lui d'en avertir le(s) participant(s).

Article 3 – Attestation de présence

Au terme de la formation, COLLIN AND FARRELL émet une attestation de présence. Celle-ci parvient aux intéressés par l'intermédiaire de l'entreprise. Dans le cadre d'inscription à titre individuel, l'attestation de présence leur parviendra directement. Si des épreuves de validation sont prévues en cas de réussite à celles-ci, ils reçoivent en outre une certification (titre homologué, diplôme...)

Article 4- Financement CPF

Délai de réflexion

Il est à noter que toute personne s'inscrivant à une action de formation financée par ses droits CPF bénéficie d'un délai de réflexion de 11 jours ouvrés après son inscription sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>.

En effet, la Caisse des Dépôts stipule dans ses Conditions Générales d'Utilisation : « Afin de garantir au mieux les droits de l'utilisateur, l'Organisme de formation doit respecter un délai obligatoire de 11 jours ouvrés entre la date d'envoi de sa proposition de Commande et la date de début de la formation mentionnée dans sa proposition. »

Politique d'annulation et d'absence du stagiaire (y compris Droit de rétractation)

Consultable sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generalesdutilisation> Article 6 des Conditions Particulières Titulaires.

Siege Social : 214 rue Edmond Souplet 60710 Chevrières

SARL au capital de 5000 euros – RCS Compiègne 524 311 362 00015

Numéro de déclaration d'activité : 22 60 02448 60

Tva Intracommunautaire : FR43524311362

Claire COLLIN – 06.21.60.18.56, claire@collinandfarrell.com / Diane de BAZELAIRE 06.84.70.70.92, diane@collinandfarrell.com

www.collinandfarrell.com

Article 5 – Condition de Paiement

Le prix contractuel convenu dans la proposition est exprimé hors taxe, il est majoré de la T.V.A au taux en vigueur.

Il comprend sauf disposition particulière expressément convenue :

- La prestation convenue,
- La documentation,
- Les intervenants (et leurs frais de déplacement),
- La mise à disposition des moyens techniques dont les matières premières. Il ne comprend pas :

- Les frais de repas et d'hébergement des participants,
- Les frais de déplacements des participants,
- Les équipements de protection individuels spécifiques,
- Les frais liés aux préparations spécifiques.

Sauf stipulations particulières, nos factures sont payables à **30 jours fin de mois**.

Tout retard de paiement est passible d'une pénalité calculée au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt (loi n°92- 1442). Conformément à l'article 121-II de la Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixée à 40€ par le décret n° 2012- 1115 du 2 octobre 2012.

En cas d'absence ou de retard de règlement, COLLIN AND FARRELL se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. COLLIN AND FARRELL pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

Article 6 – Conditions d'annulation

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. En cas d'annulation, moins de 5 jours ouvrés avant le début du stage, le montant de la formation reste exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas d'abandon en cours de formation ou d'absence autre que pour cas de force majeure du fait des salariés de l'entreprise, l'intégralité de la somme reste exigible. Les heures de formation non suivies ne peuvent être imputées sur la contribution à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une indemnisation par l'organisme à qui vous avez versé vos fonds de formation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, COLLIN AND FARRELL se réserve la possibilité d'ajourner la formation 5 jours ouvrés avant le début du stage.

Article 7 – Règlement intérieur et attribution de compétence

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur du centre de formation, consultable sur le site www.promeo-formation.fr (rubrique : « Nos engagements »). Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les juridictions du lieu du siège du centre de formation seront seules compétentes pour statuer.

Article 8 – Propriété intellectuelle

COLLIN AND FARRELL est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme, utilisés par COLLIN AND FARRELL pour assurer les formations, demeurent la priorité exclusive de COLLIN AND

Siège Social : 214 rue Edmond Souplet 60710 Chevrières

SARL au capital de 5000 euros – RCS Compiègne 524 311 362 00015

Numéro de déclaration d'activité : 22 60 02448 60

Tva Intracommunautaire : FR43524311362

Claire COLLIN – 06.21.60.18.56, claire@collinandfarrell.com/ Diane de BAZELAIRE 06.84.70.70.92, diane@collinandfarrell.com

www.collinandfarrell.com

FARRELL. À ce titre, toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission des contenus de formations sont strictement interdits.

Article 9 –Données Personnelles

COLLIN AND FARRELL est responsable des traitements de données. La Politique sur la Protection des Données Personnelles est disponible sur le site internet collin and farrell.com :

<https://www.collinandfarrell.com>

Article 10 - Acceptation

L'acceptation expresse ou implicite de la proposition par le client vaut automatiquement acceptation par lui des présentes conditions générales. Par ailleurs, aucune clause de conditions générales de l'entreprise ou de l'institution ne pourra être opposée à COLLIN AND FARRELL sauf si elle ne l'a pas expressément acceptée.

Siege Social : 214 rue Edmond Souplet 60710 Chevrières

SARL au capital de 5000 euros – RCS Compiègne 524 311 362 00015

Numéro de déclaration d'activité : 22 60 02448 60

Tva Intracommunautaire : FR43524311362

Claire COLLIN – 06.21.60.18.56, claire@collinandfarrell.com/ Diane de BAZELAIRE 06.84.70.70.92, diane@collinandfarrell.com

www.collinandfarrell.com